

## COMMUNIQUÉ

### NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE POUR LES SALARIÉS DE LA VILLE DE MATAGAMI

**Matagami, le 15 mai 2019 – C'est ce matin que la Ville de Matagami et le Syndicat représentant ses salariés municipaux ont procédé à la signature de la nouvelle convention collective, laquelle sera applicable pour les années 2019 à 2023 inclusivement.**

Fruit d'une négociation qui s'est étalée sur une période de trois mois, la convention a reçu l'aval du conseil municipal, à sa séance d'hier soir. Les employés syndiqués avaient, quant à eux, voté sur le nouveau texte lors d'une rencontre, le 30 avril dernier.

Historiquement, les conventions à la Ville étaient d'une durée de quatre ans mais la nouvelle convention comporte plutôt un terme de cinq ans, cette période correspondant à la durée minimale légale maintenant exigée dans le domaine municipal.

Outre différentes modifications visant à améliorer la terminologie de certains articles et ainsi faciliter une application harmonieuse des conditions de travail, les faits saillants sont que la nouvelle convention accorde à la partie syndicale une augmentation salariale de 10,5 % sur la période de cinq ans ainsi qu'une bonification de 1 % du régime de retraite à cotisations déterminées. Un autre changement important consiste dans la continuité du redressement au niveau du partage des coûts en assurance collective alors que la Ville paiera maintenant 60 % de la facture alors qu'elle payait 70 % dans la convention antérieure. On se rappellera qu'il y a quelques années, la Ville assumait 80 % de cette facture d'assurance collective.

Lors de l'adoption de la résolution par le conseil, hier soir, M. le maire René Dubé, heureux du dénouement de l'exercice, a mentionné : « Cette nouvelle convention de cinq ans s'inscrit dans un esprit de continuité comme le démontre bien la courte durée qui aura été nécessaire pour arriver à ce résultat. Cela reflète encore très bien le respect mutuel entre la Ville et ses salariés et les bonnes relations de travail qui existent grâce, entre autres, au dévouement et au professionnalisme des employés syndiqués ». M. le maire en a aussi profité pour remercier et féliciter les membres du comité syndical ainsi que ceux du comité patronal pour avoir mené à terme, de façon harmonieuse, cet exercice de négociation.

La Ville de Matagami a été fondée en 1963 et doit son origine à l'industrie minière et le domaine forestier occupe toujours une place importante dans son économie locale. Matagami compte environ 1 500 citoyens et occupe une situation géographique stratégique au Nord-du-Québec tant pour l'occupation du territoire que son accès, c'est pourquoi Matagami est la Porte de la Baie-James.

- 30 -

Source : Pierre Deslauriers  
Directeur général  
Ville de Matagami  
819 739-2541  
pierre.deslauriers@matagami.com

Contact avec les médias : René Dubé  
Maire  
819 739-8011  
maire@matagami.com

De gauche à droite :

1<sup>re</sup> rangée :

M. Tommy Nadeau, président du syndicat des salariés municipaux  
M. Harold Arseneault, représentant syndical - Syndicat des Métallos  
M. Pierre Deslauriers, directeur général  
M. Réal Dubé, conseiller municipal

2<sup>e</sup> rangée :

M<sup>me</sup> Sylvie Gingras, membre syndicale du comité de négociation  
M. Daniel Cliche, directeur du développement économique  
M. Maxime Bernier-Labonté, vice-président du syndicat des salariés municipaux  
M. Louis Gagnon, conseiller municipal

